

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2018**

Délibération : **N° 2018-03- 40**
 OBJET : **ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX
AMENAGEMENT DE VOIRIE LA MENARDAIS**
 Nomenclature : **1.1.10**

En exercice : 29 membres
Présents : 20
Pouvoirs : 9
Absents : 0
Votants : 29
 Délibération comportant :
 Annexe : /

Le vingt-six mars deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf mars deux mille dix-huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Elisa DRION, Lionel BROSSAULT, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Thierry GICQUEL donne pouvoir à Catherine CADOU, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Lionel BROSSAULT, Aurora ROOKE donne pouvoir à Mickaël MENDES, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Christian LEMARCHAND donne pouvoir à Hélène JALIN

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude SALAU

Les études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des routes départementales 26 et 537 à la Ménardais ont été confiées à l'entreprise Pierres et Eau pour un montant de 21 105€ H.T. soit 25 326€ € T.T.C.

A l'issue de la mise au point du projet, la consultation pour la réalisation des travaux a été lancée selon une procédure adaptée, en application des articles 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et 27 du décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics. La consultation a été lancée en 1 lot unique.

Le groupe de travail Marchés s'est réuni le 13 mars 2018 pour la présentation de l'analyse des offres par le maître d'œuvre. A l'issue de la procédure, le groupe de travail propose de retenir l'entreprise CHARIER pour un montant de 995 147,73 € H.T. soit 1 194 177,28 € T.T.C.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De valider le choix des entreprises tel que présenté ci-dessus, pour un montant total de 1 194 177,28 € T.T.C
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 26 mars 2018
 Le Maire, Alain ROYER

